

Date de dépôt: 8 octobre 2009

Pétition

pour des effectifs en personnel supplémentaires afin d'offrir des prestations dignes d'un service public et pour des conditions de travail décentes

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le personnel du service des tutelles d'adultes (STA), le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) et le Syndicat des services publics (SSP/VPOD) dénoncent la dégradation continue des conditions de travail qui ne permet plus à ce service public d'assumer la mission qui lui est dévolue et entraîne une dégradation majeure des prestations offertes aux personnes les plus défavorisées de notre canton.

En raison d'une sous-dotation chronique en personnel, d'une réorganisation informatique chaotique et d'une gestion des ressources humaines inadéquate, les conditions de travail et les prestations sont gravement précarisées. Les retards accumulés dans le paiement des factures ont des conséquences dommageables pour les pupilles (menaces de résiliation de bail, coupures des lignes téléphoniques voire de téléalarme, factures médicales non payées, par exemple) et sur le personnel en raison notamment d'une surcharge de travail qu'ils engendrent. Les solutions proposées par la direction, outre qu'elles sont inefficaces et insuffisantes, visent à restreindre l'offre de service public et sont dirigées contre les pupilles (réduction des horaires de réception et d'ouverture des guichets, limitation des contacts avec les assistant-e-s sociaux-ales) ou contre le personnel qui subit déjà le manque d'effectifs.

Depuis plusieurs années, le STA fonctionne grâce à des auxiliaires et des bénéficiaires du RMCAS qui effectuent à l'évidence des tâches pérennes.

Il est enfin urgent d'instaurer un quota de dossiers par collaborateur-trice, à savoir un maximum de 75 dossiers par assistant-e social-e contre 107 actuellement et 75 dossiers par gestionnaire contre 103,5 aujourd'hui. Cette

demande du personnel est récurrente et pas entendue par le Département. Elle entraîne une augmentation de l'effectif en personnel. Le STA doit impérativement et urgemment être doté en personnel suffisant pour assumer les tâches inhérentes à sa mission.

Au vu de ce qui précède, le personnel du STA, les syndicats SIT et SSP demandent au Grand Conseil :

1. la création de 20 nouveaux postes (pour rétablir une charge de travail acceptable au STA);
2. la transformation en postes fixes des postes occupés par des auxiliaires et des bénéficiaires du RMCAS;
3. le maintien et le renforcement de la mission sociale du STA;
4. la mise en place d'une politique RH adaptée au service.

N.B. : 83 signatures

*Personnel du service des
tutelles d'adultes*

p.a. SIT

*Mme Françoise Weber,
secrétaire syndicale*

Rue des Chaudronniers 16

Case postale 3287

1211 Genève 3

et

p.a. SSP/VPOD

*M. Fabrice Scheffre,
secrétaire syndical*

Rue des Terraux-du-Temple 6

1201 Genève